



## Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du Lot et Garonne

Présidence : Michel DUBERNET,

Présents : MM. José DE JESUS, Jacques REYNAERT(CDPA)  
Hervé ANCIAUX, Ludovic LAPEYRIE, Nicolas CHARTON, Eric  
LARRIGAUDIÈRE (représentant des arbitres),

Excusé :

Réunion du : 27 février 2024

### Situation des clubs au 27 février 2024

#### 2<sup>ème</sup> Division

Agen RC 581519 ne possède pas d'arbitre.

#### Comité Directeur du 10 janvier 2023

La proposition de modification de l'art 41 est la suivante :

- Obligation d'un arbitre par club dont l'équipe 1 évolue en D4, sans sanction la 1<sup>ère</sup> saison.
- Obligation d'une arbitre féminine par club qui a une équipe en Féminines Seniors (à 11 ou à 8), sans sanction la 1<sup>ère</sup> saison.
- Sanction financière à partir de la saison 2024/2025, sauf pour le foot à 8.

#### Assemblée générale du 28 juin 2023 à Estillac

Modification Article 5.2 « Obligation domaine de l'arbitrage », vote : adoption du nouveau règlement à 63.83 % des voix.

#### 4<sup>ème</sup> Division

AV Caumont-Fourques 529015 ne possède pas d'arbitre

US Villeréal 533613 ne possède pas d'arbitre

FC Houeilles 532748 ne possède pas d'arbitre

FC Arc en Ciel Sotiate 582002 ne possède pas d'arbitre

#### Féminines à 8

US Villeréal 533613 ne possède pas d'arbitre

FC Houeilles 532748 ne possède pas d'arbitre

Monflanquin FC 530331 ne possède pas d'arbitre

AS Monbahu 529022 ne possède pas d'arbitre

#### Féminines à 11

AS Miramont-Lavergne 525639 ne possède pas d'arbitre

Prochaine CDSA 19 juin 2024

Le secrétaire ***Jacques REYNAERT***

Le Président ***Michel DUBERNET***